

Politiques patrimoniales

Pour qui ?

- communes
- EPCI
- associations
- paroisses
- particuliers

Quelles prestations ?

Nous vous accompagnons...

- pour le montage de vos projets : conseils sur la pertinence et la hiérarchisation des travaux envisagés sur les édifices protégés ou non, conseils sur la valorisation du patrimoine, coordination des acteurs concernés

Nous animons...

- les réseaux des veilleurs de châteaux-forts
- des associations de sauvegarde du patrimoine castral
- des centres d'interprétation du patrimoine (CIP)

Nous vous informons sur...

- les procédures à suivre pour les monuments protégés,
- les techniques existantes

Nous formons pour vous...

- des bénévoles intervenants sur les chantiers de petit entretien et de consolidation des ruines castrales ou des remparts

Combien ?

Le service proposé est gratuit.

Exemple de missions déjà réalisées

Accompagnement de projet : musée de Bouxwiller, centre d'interprétation du patrimoine d'Andlau, chantier insertion château Andlau, chantier bénévoles ruines châteaux-forts, église Uttenheim...

Pour quoi ?

Le Conseil Départemental (CD67) vous accompagne dans la conservation et de valorisation de votre patrimoine pour:

- valoriser et préserver le patrimoine des collectivités
- proposer une offre culturelle aux habitants et aux touristes

Comment ?

Prendre contact avec le référent CD67 de votre territoire.

Pour quand ?

Entre un et trois mois selon le projet, réponse immédiate pour une simple information.